

Habitat 8310**Grottes****Description de l'habitat**

Les grottes naturelles désignent des cavités souterraines créées par l'action de dissolution des eaux d'infiltration sur les roches calcaires. Leur taille et leur extension spatiale peuvent varier d'un site à l'autre. Toutefois, elles ont un certain nombre de caractéristiques communes : absence de lumière, humidité atmosphérique proche de la saturation et température quasi constante. Ces conditions stables peuvent toutefois varier de manière significative vers les entrées extérieures ou encore dans les zones de circulation des eaux souterraines. Ces milieux très anciens sont colonisés par une faune originale.

Espèces typiques

Les espèces qui colonisent les grottes (cavités et eaux souterraines) sont adaptées aux conditions bien spécifiques qui règnent sous terre.

Les espèces troglodèmes viennent généralement de l'extérieur et séjournent plutôt au niveau des entrées. En font partie, certains papillons, moustiques, phryganes, batraciens, rongeurs, chauves-souris. La plupart des espèces wallonnes de cette dernière catégorie utilisent en effet le milieu souterrain pour hiberner ou, plus rarement, pour se reproduire. Elles peuvent occuper les cavités profondes.

Les espèces troglodiles sont capables d'effectuer leur développement complet sous terre mais peuvent vivre aussi à l'extérieur. Elles ne présentent pas d'adaptation morphologique particulière. Il s'agit de certains vers (*Fonticula...*), escargots (*Oxychilus cellarius...*), araignées (*Nesticus*, divers *Meta...*), mille-pattes, papillons (*Scoliopteryx libatrix*, *Triphosa dubitata...*).

Les espèces troglodiles quant à elles sont totalement inféodées au milieu souterrain. Elles sont fréquemment dépigmentées. On connaît plusieurs crustacés (comme divers *Niphargus*, *Proasellus*, divers copépodes...), des araignées, des collemboles, des coléoptères (*Tychobothrus belgicus*). La plupart de ces espèces sont considérées comme des « fossiles vivants », reliques de lignées disparues en surface. Les troglodiles aquatiques sont aussi appelés stygobies.

Répartition et statut

Les quelque 1 490 grottes dénombrées en Wallonie se concentrent essentiellement dans les roches du Primai-



© J.-L. Gathoye

re (Dévonien et Carbonifère) et leur développement total atteint plus de 200 km. On les rencontre essentiellement en Calestienne, dans le Condroz, le Pays de Herve et le sillon sambro-mosan. Elles sont également présentes, de manière plus diffuse, sur le plateau hesbigno-brabançon et en Lorraine.

Intérêt écologique

La grande originalité de l'habitat souterrain explique l'importance de son intérêt écologique. En Wallonie, on a dénombré plus de 300 organismes troglodèmes, plus de 200 troglodiles et près de 40 troglodiles.

Les grottes naturelles sont aussi le lieu de rassemblement hivernal ou de reproduction de plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

Menaces

Les grottes sont directement menacées par la destruction (exploitation carrière), le comblement par des déchets, les rejets d'eaux usées.

Les organismes sont menacés par la pollution de l'eau, les aménagements destinés à l'accueil du public, le dérangement occasionné par le tourisme sportif. En particulier, les chauves-souris sont très sensibles au dérangement durant leur période d'hibernation, et souffrent aussi du morcellement des gîtes dû, notamment, à la fermeture des accès.



© J.-L. Cathoye

Grand rhinolophe.

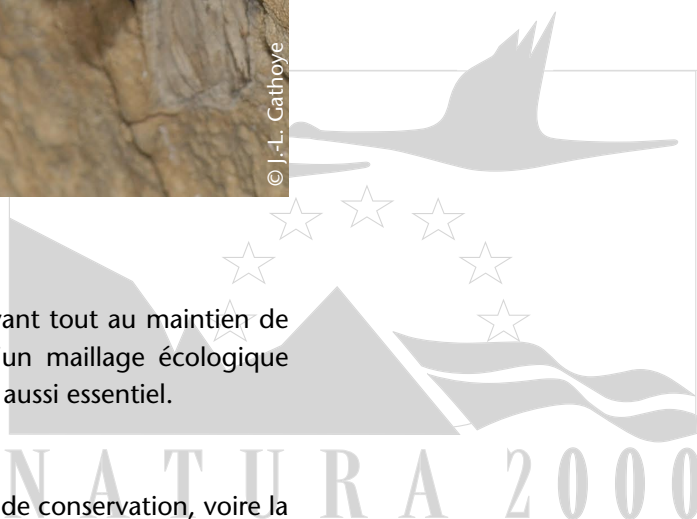
Objectifs de gestion

La gestion de l'habitat vise avant tout au maintien de son intégrité. Le maintien d'un maillage écologique suffisant reste un objectif tout aussi essentiel.

Mesures

Le maintien dans un bon état de conservation, voire la restauration du réseau de grottes naturelles, nécessite la prise en compte de mesures spécifiques liées, entre autres, à la bonne qualité des eaux souterraines. Les mesures prises en faveur de l'épuration des eaux usées sont susceptibles d'améliorer la situation de nombreux réseaux souterrains actuellement pollués.

Pour ce qui concerne particulièrement les chauves-souris, la tranquillité des lieux est essentielle. Elle repose sur une limitation de la fréquentation des sites, voire à l'interdiction d'accès. À cet effet, la politique de protection par la mise en réserve naturelle ou en cavité souterraine d'intérêt scientifique doit se poursuivre avec le souci essentiel de renforcer le maillage écologique. Divers aménagements sont localement nécessaires pour éviter le dérangement ou pour maintenir les conditions microclimatiques.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

